



AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

COMMUNE DE SAINT-MEDARD-EN-FOREZ

Entre d'une part,

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social à FEURS (42110), 6 place Paul Larue, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2026.021.15.04 en date du 15 avril 2026 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est,

Ci-après dénommée « CC Forez-Est » ou « l'EPCI »,

Et d'autre part,

La Commune de SAINT-MEDARD-EN-FOREZ, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Loire, ayant son siège social sis à SAINT-MEDARD-EN-FOREZ (42330), Le Bourg, en l'Hôtel de Ville, dont le numéro SIREN est 214 202 640,

Représentée par Monsieur Sébastien DESHAYES, agissant en sa qualité de maire de ladite Commune et spécialement autorisé à l'effet des présentes aux termes d'une délibération N° du Conseil Municipal en date du,

Ci-après dénommée « la Commune »,

PREAMBULE

Il a été convenu initialement qu'un certain nombre de missions relatives à l'exercice de la compétence assainissement collectif serait réalisé par les agents de la Commune pour le compte de la CC Forez-Est.

Les missions concernées ont été listé en annexe à la convention.

Il est nécessaire d'ajuster les frais de fonctionnement et la liste des missions relatives à l'ouvrage type Boues activités ≤ 1000 EH se trouvant en annexe de la manière suivante :

Entretien abords des ouvrages + espaces verts + clôture	6 fois par an	5	6	30
---	---------------	---	---	----

ARTICLE 1^{er} : Modification des frais de fonctionnement

L'article 6 – Dispositions financières initialement rédigé de la façon suivante :

« Le temps d'exploitation annuel du patrimoine, sans l'entretien de la station d'épuration de type Boues Activées < 1000 EH ni les missions « faucardage », est estimé à 407,8 heures d'agent technique sur la base des missions listées en annexe de cette convention.

Le taux horaire est fixé à 25 €/h net de toute taxe, soit un montant total de 10 195,00 €. »

Est modifié comme suit :

*« Le temps d'exploitation annuel du patrimoine est estimé à **437,8 heures** d'agent technique sur la base des missions listées en annexe de cette convention.*

*Le taux horaire est fixé à 25 €/h net de toute taxe, soit un montant total de **10 945,00 €**. »*

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe

Il convient d'intégrer les missions d'entretien des abords des ouvrages, des espaces verts et des clôtures de l'ouvrage Boues activées ≤ 1000 EH.

Les missions réalisées sur les autres ouvrages demeurent inchangées.

ANNEXE - Liste des missions d'exploitation par type d'ouvrage

Boues activées ≤ 1000 EH :

30

h par an par ouvrage

Missions	Fréquence	Durée	Nb annuel	Total annuel
Entretien poste relevage	Externalisé			0
Entretien dégrilleur manuel	Externalisé			0
Evacuation des refus de dégrillage (OM)	Externalisé			0
Entretien dessableur ou dégraisseur	Externalisé			0
Contrôle bassin aération (visuel + sondes)	Externalisé			0
Contrôle clarificateur (visuel + sondes)	Externalisé			0
Postes recirculation et toutes eaux	Externalisé			0
Extraction des boues (silo et LSPR)	Externalisé			0
Accompagnement MAGE	Externalisé			0
Entretien abords des ouvrages + espaces verts + clôture	6 fois par an	5	6	30
Contrôle équipements autosurveillance	Externalisé			0
Transmission données autosurveillance	Externalisé			0
Temps de trajet	Externalisé			0

ARTICLE 3 : Maintien des autres clauses

Toutes les autres clauses et stipulations de la convention initiale, non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et continuent de produire leurs effets.

A....., le.....

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour la CC Forez-Est,
Le Président,
Pierre VERICEL
Signature/Cachet

Pour la Commune,
Le Maire,
Sébastien DESHAYES
Signature/Cachet